



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Mars 2010

Date de la convocation 17 Mars 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SÉGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIÈRES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.SEGURA René, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis.</p>		

Objet : Détermination des taux de promotion - Avancements de grade

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que par délibération du 06 juin 2007, le Conseil communautaire a fixé les taux de promotion des grades suivants :

- Adjoint administratif : 100%
- Adjoint technique : 100 %
- Garde champêtre : 100 %

Il précise qu'il est proposé de se prononcer sur les taux de promotion applicables aux grades d'avancement des cadres d'emplois suivants :

- Agent de maîtrise,
- Educateur des jeunes enfants

CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)	
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 % 100 % 100 %	Délibéré le 06.06.2007.
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %	A délibérer.
Adjoint technique	Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	100 % 100 % 100 %	Délibéré le 06.06.2007.
Garde champêtre	Garde champêtre chef Garde champêtre chef principal	100 % 100 %	Délibéré le 06.06.2007.
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants Educateur chef de jeunes enfants	100 %	A délibérer.

Le Comité technique paritaire, réuni le 2 mars 2010 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces taux de promotion.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les taux de promotion tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.